

Règlement provisoire de manoeuvre de l'artillerie de montagne, approuvé par le ministre de la guerre le 14 novembre 1912

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Règlement provisoire de manoeuvre de l'artillerie de montagne, approuvé par le ministre de la guerre le 14 novembre 1912 / Ministère de la guerre

Contient : Bases générales de l'instruction.

Conduite et chargement des mulets.

Instruction d'artillerie.

L'artillerie de montagne dans le combat.

Instruction à pied.

Instruction de la batterie portée.

Service de l'artillerie de montagne en campagne.

Auteur(s) : France Ministère de la guerre 1791-1936

Editeur, producteur : Paris : Impr. nationale, 1913

Description matérielle : 4 vol. : ill. ; 19 cm

Note sur le contenu : I. Titre I. Bases générales de l'instruction. Titre II. Instruction à pied II. Titre III. Conduite et chargement des mulets III. Titre IV. Instruction d'artillerie IV. Titre V. L'artillerie de montagne dans le combat. Titre VI. Instruction de la batterie portée. Titre VII. Service de l'artillerie de montagne en campagne

Sujet - Collectivité : France Armée. France Armée. -- Artillerie -- Règlements -- Artillerie -- Manoeuvres

Sujet - Nom commun : Artillerie de campagne et de montagne

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Guides pratiques